



La Validation des Acquis par l'Expérience

DEAES (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social)

L'accompagnant éducatif et social (DEAES) a pour mission de réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, ou de personnes vieillissantes, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

L'accompagnant éducatif et social se positionne comme un professionnel dans le champ l'action sociale et adopte un comportement professionnel en cohérence avec l'éthique de l'intervention sociale.

Il coopère avec l'ensemble des autres professionnels concernés et veille tout particulièrement au respect des droits et libertés de la personne et de ses choix de vie dans l'espace privé de la personne qui est également son espace de travail.

L'accompagnant éducatif et social est titulaire du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social. Il s'agit d'un diplôme qui forme des agents polyvalents. La notion de spécialité mise en place entre 2016 et 2021, n'existe plus. Elles ont fusionné dans le cadre du DEAES rénové. Pour rappel, les spécialités étaient les suivantes :

- L'accompagnant éducatif et social, spécialité accompagnement de la vie à domicile met en œuvre un accompagnement adapté à la situation de la personne soit en l'aidant à faire, soit en faisant à sa place lorsque la personne est manifestement dans l'incapacité d'agir seule. Il évalue régulièrement et réajuste son intervention en s'assurant du consentement de la personne et de son implication à toutes les phases du projet individualisé et en collaboration avec l'encadrement.
- L'accompagnant éducatif et social, spécialité accompagnement de la vie en structure collective, dans le cadre d'un projet institutionnel, au sein d'équipes pluri-professionnelles prend soin des personnes par une aide de proximité permanente, tant dans les actes essentiels du quotidien que dans les activités de vie sociale et de loisirs. Il contribue également à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social par la lutte contre l'isolement, le maintien des acquis et la stimulation des potentialités.
- L'accompagnant éducatif et social, spécialité accompagnement vers l'éducation inclusive et la vie ordinaire, dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, a pour mission de participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et la famille.



Conditions de recevabilité

La VAE est un dispositif qui permet de valoriser son expérience professionnelle pour obtenir un titre ou un diplôme.

La durée totale d'activité cumulée exigée est de 1607 heures.

La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les 10 ans précédant le dépôt de la demande.

L'expérience doit correspondre aux compétences requises.

Les justificatifs sont consignés dans le livret 1 qui est en ligne sur le site de l'ASP :

<http://vae.asp-public.fr/index.php?id=fr170>

Le livret 1 est envoyé à l'ASP (Limoges) et l'ASP vérifie sa recevabilité.

Lorsque le livret 1 est validé, le candidat reçoit une attestation de recevabilité pour renseigner le livret 2.

Apprendre Autrement ! propose l'accompagnement à la VAE pour le DEAES.

Cet accompagnement est de 24 heures qui sont réparties sur 6 mois.

Le candidat doit être titulaire de l'AFGSU (Gestion des Soins d'Urgence) au moment du passage à l'oral.

Le programme à l'oral en annexe décrit le déroulé de cet accompagnement.

Lorsque le livret 2 est terminé, le candidat l'envoie en format dématérialisé à l'ASP de Limoges.

Ce dernier reçoit alors une convocation lorsqu'un jury est organisé dans la région.

Procédure d'évaluation

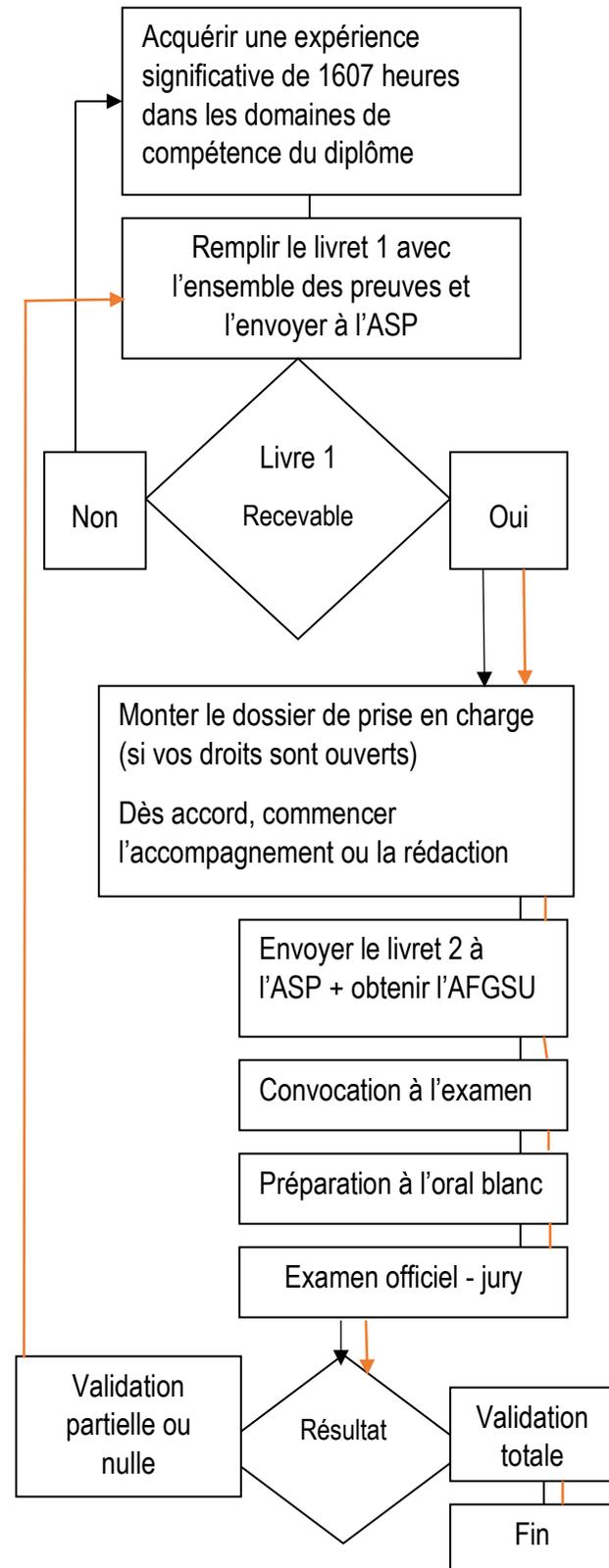
Apprendre Autrement ! prépare le candidat à l'oral dans des conditions similaires à l'examen. Les accompagnateurs à la VAE sont des méthodologues qui ont une expertise métier.

Le jury lors de l'oral est souverain pour attribuer en tout ou en partie le diplôme ou pour le refuser. C'est le principe d'une évaluation sommative. Il vérifie la traduction de l'expérience en compétences pour l'ensemble des domaines retenus pour la validation.

Si vous n'avez rien validé, vous avez 3 ans pour refaire votre livret 2.

Si la validation est partielle, vous disposez de 5 ans.

Procédure d'admission et d'évaluation





Le DEAES¹ par la VAE

Réf : 24D5M001 version du 02/01/2024

Le DEAES rénové est commun aux 3 spécialités.

A l'issue de l'accompagnement, l'apprenant sera capable de :

- Intégrer la démarche d'une VAE
- Identifier les domaines de compétences de la certification visée
- Transposer à l'écrit l'expérience en compétence
- Construire son discours à l'oral

Programme

1 : La démarche d'une VAE

- L'accompagnement et son organisation
- Le principe du stagiaire acteur dans sa démarche
- La méthodologie dans la démarche VAE
- La prise de connaissance du livret 2
- L'organisation du travail dans la rédaction du livret 2

2 : Les domaines de compétence du DEAES

- Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

3 : La préparation à l'oral

- ✓ Oral blanc
- ✓ Retour et analyse de sa prestation

Le nouveau DEAES rénové impose aux candidats de présenter, au plus tard, lors du passage devant le jury, une attestation de formation à la Gestion des Soins d'Urgence (AGGSU) de niveau 2. Cette formation de 3 jours n'est pas préparée dans le cadre de la VAE. Il s'agit de vous rapprocher d'un centre de formation.

¹ Révisé en 2021



Méthodes pédagogiques

Méthodes de travail
Accompagnement de l'apprenant
Participation active

Valeur ajoutée

Le guide de l'accompagnement
Un suivi par mail, par téléphone

Durée

24 heures – temps synchrone et temps de correction

Dates

Entrée et sortie permanente

Horaires

Entre 9h00 et 20h00

Public

Toute personne répondant aux critères d'expérience et de compétences en lien avec le diplôme (1607 heures d'expériences professionnelles ou bénévoles dans les domaines en lien avec le diplôme)

Pré requis

Attestation de recevabilité (livret 1)

Lieu

A définir selon la modalité choisie

Evaluation

Livret 2 – passage de l'examen oral

Sanction

Certificat de réalisation qui ne se substitue pas au diplôme.

Tarif (CPF possible)

2 040 euros HT par apprenant en distanciel, mixte avec du présentiel* (hors financement de la formation AFGSU) pour 24 heures de suivi.

*à définir avec l'OF

Accessibilité possible pour les personnes en situation de handicap – nous contacter au 06 46 78 90 25, demandez le référent « handicap »